



République du Sénégal
Un Peuple – Un But – Une Foi

Ministère des Infrastructures, des Transports
Terrestres et du Désenclavement (MITTD)



Banque Africaine
de Développement



AGTF

Africa Growing
Together Fund

AGEROUTE SENEGAL.
(Agence des Travaux et de Gestion des Routes)



AVIS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT (CONSULTANT INDIVIDUEL)

RECRUTEMENT D'UN SPECIALISTE EN SAUVEGARDES SOCIALES

SENEGAL

PROJET DE CONSTRUCTION DE L'AUTOROUTE DAKAR – TIVAOUANE – SAINT LOUIS

Secteur : **Transports**

N° d'Identification du Projet : **P-SN-DB0-025**

1. Le présent appel public à manifestation d'intérêt fait suite à l'Avis général de Passation des Marchés (AGPM) publié dans le journal « L'AS » du 22 décembre 2022 et celui du projet publié dans le site de la Banque et dans le dgmarket du 09 janvier 2023.
2. L'Etat du Sénégal a reçu un financement du Groupe de la Banque Africaine de Développement afin de couvrir le coût du projet de construction de l'autoroute Dakar - Tivaouane – Saint Louis, et a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées au titre de ce prêt pour financer les prestations **d'un spécialiste en sauvegardes sociales au sein de l'Unité de Gestion de Projet (UGP) de l'autoroute Dakar-Tivaouane-Saint Louis.**
3. Les services prévus au titre de ce contrat comprennent notamment les prestations suivantes :
 - a) contribution à la réalisation du screening/évaluation social et environnemental des activités du projet en suivant le CGES et les autres documents de gestion social du projet;
 - b) mise en œuvre le Plan d'Engagement des parties prenantes (PEPP) ;
 - c) rédaction de volets sociaux des termes de référence et suivre la réalisation des études éventuelles d'impact environnemental et social ainsi que des audits environnementaux et sociaux ;
 - d) suivi des prestataires mobilisés pour la conception, le développement et la mise en œuvre du volet social, y compris la formation ;
 - e) suivi et la mise en œuvre du Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) sensibles aux aspects de VBG/EAS/HS ;

- f) suivi les indemnisations des PAP en rapport avec l'AGEROUTE et veiller de façon générale à la bonne mise en œuvre du PAR;
- g) suivi, l'évaluation et la supervision des aspects sociaux en accord avec les prévisions de l'ÉIES, du CGES, du PEPP et du PAR du projet et assurer leur insertion dans les différents rapports du projet, en rapport avec le Spécialiste du suivi-évaluation du projet;
- h) identification des problématiques et défis sociaux tels que les questions sur le genre et les Violences Basées sur le Genre, l'Exploitation et Abus Sexuel, Harcèlement Sexuel (VBG/EAS/HS) liés aux activités et objectifs du projet et proposer des solutions pratiques, en collaboration avec les partenaires concernés ;
- i) rédaction avec l'expert en sauvegardes environnementales les rapports mensuels de mise en œuvre des mesures de sauvegardes environnementale et sociale.

La durée des prestations est estimée à 36 mois.

4. L'Agence des Travaux et de Gestion des Routes (AGEROUTE) Sénégal, agissant au nom et pour le compte du ministère des Infrastructures, des Transports Terrestres et du Désenclavement, invite les Consultants à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent produire les informations sur leur capacité et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations (lettre de motivation, CV, diplômes/certificats, attestations de service fait).

Le consultant devra être titulaire d'un diplôme universitaire au moins BAC+5 en sciences sociales ou environnementales (sociologie, anthropologie, géographie, droit, environnement) ou équivalent. Il devra avoir au moins cinq (05) ans d'expérience dans une fonction similaire dans des projets d'infrastructure. Il devra avoir une bonne connaissance dans la conduite et la mise en œuvre d'Etudes d'Impact Environnemental et Social (EIES), de Plans d'Actions de réinstallation (PAR), de Mécanismes de Gestion des Plaintes (MGP). Il doit également avoir une bonne maîtrise des politiques de sauvegardes des Banques Multilatérales de Développement (tels que Banque africaine de Développement, Banque islamique de Développement, etc...).

5. Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes aux « *Règles et Procédures pour l'utilisation des Consultants* » de la Banque Africaine de Développement, édition octobre 2015, qui sont disponibles sur le site web de la Banque à l'adresse : <http://www.afdb.org>.
6. Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessous aux heures d'ouverture de bureaux suivantes : 09 :00 à 17 :00 heures du lundi au vendredi à l'**Agence des Travaux et de Gestion des Routes, Rue F x Rue David DIOP, Fann Résidence Dakar.**
Tel : (+221) 33 869 07 51
Fax : (+221) 33 864 63 50
E-mail : ageroute@ageroute.sn ; rndour@ageroute.sn ; bba@ageroute.sn.
7. Les expressions d'intérêt doivent être déposées soit par voie électronique à l'adresse mail indiquée ci-dessus soit sous pli fermé à l'adresse mentionnée ci-dessus au plus tard le **11 avril 2023 à 12 heures 30 minutes (GMT)** et porter expressément la mention « **Recrutement d'un spécialiste en sauvegardes sociales au sein de l'Unité de Gestion de Projet (UGP) de l'autoroute Dakar-Tivaouane-Saint Louis.** »

La langue de travail sera le français.

Le Directeur Général
Ibrahima NDIAYE